

Abelle de la Nouvelle-Orléans
Nouvelle-Orléans
MERCREDI MOÛSME 1879.

PROGRAMME
DE LA
Convention Démocratique
ADOPTÉ A
BATON-ROUGE
Le 8 Octobre 1879.

Voilà le texte du Programme adopté par la Convention Démocratique à Baton Rouge :

Notre Parti a été précédemment déclaré que le son objet est de faire revivre la République américaine en Louisiane, et de faire passer le pouvoir de la main des tyrans à la main du peuple.

Notre Parti a été précédemment déclaré que le son objet est de faire revivre la République américaine en Louisiane, et de faire passer le pouvoir de la main des tyrans à la main du peuple.

Notre Parti a été précédemment déclaré que le son objet est de faire revivre la République américaine en Louisiane, et de faire passer le pouvoir de la main des tyrans à la main du peuple.

SPOTACLES, SALES, etc.
ACADEMIE DE MUSIQUE
N. E. MANN,
Compositeur et Directeur.

FATINITZA,
Grand opéra en trois actes.
M. E. MANN, Compositeur.

CHARRON, OREARON,
Pittsburg, Anthracite, Canal, Alabama Coal.

HEBRARD & ROCA,
Marchands de Charbon.

AVIS SPECIAL.
Charbon! Charbon!

BUREAU DE
W. S. CAMPBELL, Agent,
29, rue Carondelet, N.-O.

COAL
Pittsburg, Anthracite, Canal, Alabama Coal.

HEBRARD & ROCA,
Marchands de Charbon.

AVIS SPECIAL.
Charbon! Charbon!

BUREAU DE
W. S. CAMPBELL, Agent,
29, rue Carondelet, N.-O.

COAL
Pittsburg, Anthracite, Canal, Alabama Coal.

CHAUSSURES.
DORVILLE
No 51 N. Orleans.

E. CABAUD,
FABRIANT DE CHAUSSURES
No 51 N. Orleans.

PORTOCHATELAIN OREAR STONE.
No 100 N. Orleans.

J. A. LACROIX,
C. A. Franca et Vieux.

FRANTZ & OPITZ,
No 66 N. Orleans.

BIJOUTERIE
DIAMANTS.

FRITZ JAHOKI,
No 100 N. Orleans.

SOMMERLING PATENT
No 100 N. Orleans.

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon.

CONSULAT DE FRANCE
No 100 N. Orleans.

W. G. COYLE & CIE.,
No 100 N. Orleans.

OFFICIEL
No 100 N. Orleans.

AVIS AUX VOTANTS
No 100 N. Orleans.

ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

OFFICIEL
No 100 N. Orleans.

AVIS AUX VOTANTS
No 100 N. Orleans.

ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
No 100 N. Orleans.

LA SUE
"THE OLD RELIABLE"
DAVE LA OXIERE, ANCIEN
Payant \$40.000 annuellement
pour soutenir l'Hopital de
Charité de Baton Rouge.

**UNE AUTRE
GRANDE
OCCASION!**

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

GRANDE CHANCE

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE LA

LOTIERE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à \$2.

CLASSE L.

GROS LOT :

\$30,000.

1877 LOTS!

\$10,400!

LE TOUT FAVORABLE!

ANNONCES.

AU BUREAU DE LA

COMPAGNIE

DANS LA MATINEE DU

MARDI, 11 Novembre 1879.

L'ABEILLE
Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISANT

SAMEDI MATIN

**Contenant toutes les matières pu-
blées pendant la semaine dans
l'édition quotidienne.**

**L'Édition hebdomadaire réunis-
sant en un seul numéro toutes les
nouvelles de la semaine complète
beaucoup d'abonnés et de lecteurs
en Europe.**

BUREAUX ET ATELIERS.

ABONNEMENTS.

ACTE DE LA COMPAGNIE.

ARTICLE PREMIER.

ARTICLE II.

ARTICLE III.

ARTICLE IV.

ARTICLE V.

ARTICLE VI.

ARTICLE VII.

ARTICLE VIII.

ARTICLE IX.

ARTICLE X.

ARTICLE XI.

ARTICLE XII.

ARTICLE XIII.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

VENTES A L'ENCAIN.
PARIS & ROGOFF & SON.

L'ABEILLE
Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISANT

SAMEDI MATIN

**Contenant toutes les matières pu-
blées pendant la semaine dans
l'édition quotidienne.**

**L'Édition hebdomadaire réunis-
sant en un seul numéro toutes les
nouvelles de la semaine complète
beaucoup d'abonnés et de lecteurs
en Europe.**

BUREAUX ET ATELIERS.

ABONNEMENTS.

ACTE DE LA COMPAGNIE.

ARTICLE PREMIER.

ARTICLE II.

ARTICLE III.

ARTICLE IV.

ARTICLE V.

ARTICLE VI.

ARTICLE VII.

ARTICLE VIII.

ARTICLE IX.

ARTICLE X.

ARTICLE XI.

ARTICLE XII.

ARTICLE XIII.